

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N° 18/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Damien Lamboley
Excusé : Xavier Collonge

Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 7 mai 2024

OBJET : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail commercial a été conclu le 1^{er} avril 2019 sur l'ensemble immobilier de la parcelle cadastrée AB 99 comprenant un commerce d'une surface de 134.50 m² et d'un logement de 109.50 m².

L'exploitant nous a adressé une demande afin de transformer le logement en commerce pour accueillir une nouvelle salle de restauration et un vestiaire pour le personnel. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour effectuer le changement de destination. L'exploitant devra également effectuer une autorisation pour les établissements recevant du public.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22-27,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L423-1 et R423-1,

Vu la demande de l'exploitant du bail commercial,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune pour effectuer le changement de destination et à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette déclaration préalable.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



DESBAT Jean-Claude
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 16/05/2024
Date de publication sur le site Internet 16/05/2024